

Tribune libre

«Plan d'urgence économique: ne laissons pas de côté les auto-entrepreneurs». La tribune de Riadh Alimi et Grégoire Leclercq

« Si on persiste à appliquer aux micro-entrepreneurs les process habituels de crédit, beaucoup ne s'en relèveront pas »

La crise que nous traversons pourrait détruire en deux mois **un tissu de micro-entrepreneurs qui a mis dix ans à se constituer** (plus d'un dirigeant de PME sur deux craint la faillite de son entreprise [1]). Et on ne parle pas ici seulement d'une tragédie économique, mais aussi d'un désastre social – rappelons que 1,2 million de micro-entreprises dégage entre 12 000 et 15 000 euros par an en moyenne (2), soit l'équivalent du smic. Pas de quoi se constituer un matelas en cas de crise.

Rappelons aussi qu'elles sont davantage encore touchées que les autres par l'effondrement de l'activité : la majorité sont des sociétés de services, opérant grâce à des contrats ponctuels. Quand ça s'arrête, tout s'arrête : **pas de contrat de longue durée protecteur**, pas d'amortisseurs ni de relais de croissance... deux tiers des micro-entrepreneurs prévoient une baisse de 50 % ou plus de leur activité dans les semaines à venir (1).

Le temps presse : les micro-entrepreneurs ont besoin d'accéder rapidement à un financement d'urgence. Le problème : les portes se referment derrière eux.

Que se passe-t-il au juste ? **Le gouvernement a pris la bonne décision, avec la rapidité exigée par ces temps « de guerre », en incluant les auto-entrepreneurs dans le dispositif de prêts garantis par l'Etat**. En théorie, les micro-entreprises peuvent demander à leur banque de leur prêter si elles justifient d'une chute d'activité – le remboursement étant garanti par l'Etat, les banques sont incitées à jouer le jeu à hauteur de 25 % du chiffre d'affaires.

« Depuis trois semaines les retours du terrain sont unanimes : les micro-entrepreneurs peinent à obtenir les financements promis »

Populations déjà fragiles. En théorie, seulement, car en pratique, c'est beaucoup plus compliqué. Depuis trois semaines les retours du terrain sont unanimes : les micro-entrepreneurs peinent à obtenir les financements promis.

Trois complications se conjuguent.

D'abord, les banques doivent aujourd'hui faire face à un afflux massif de demandes de crédit, et sont déjà saturées par les sollicitations de leurs clients **PME, ETI** et **grands groupes**.

Ensuite, et malgré le mécanisme de garantie de l'Etat, les banques limitent fortement l'octroi de prêt à des auto-entrepreneurs qui ne peuvent justifier de trois années d'exercice. Soyons clairs : il ne s'agit pas ici d'accabler les banques, mais simplement d'acter qu'elles ont historiquement fait le choix de ne pas développer d'offre de crédit pour les micro-entrepreneurs et ne disposent pas aujourd'hui des outils techniques pour analyser le risque de crédit de ce segment de la population.

Enfin et peut-être surtout, de nombreux auto-entrepreneurs ne sont pas accompagnés par des banques traditionnelles (établissements de crédit), mais disposent simplement de comptes courants ouverts auprès de néo-banques qui ne sont pas habilitées à faire crédit.

Alors aujourd'hui face à l'urgence, c'est à l'Etat de jouer ce rôle. Avec ses bras armés que sont la BPI et la Caisse des Dépôts – via son fonds de cohésion sociale (3) –, il faut que l'Etat massifie l'accès au micro-crédit en ouvrant un guichet digital pour les prêts de faibles montants.

C'est techniquement possible, en s'appuyant sur le meilleur des technologies existantes. Il faut adopter les outils de scoring et de traitement des demandes, qui se sont récemment développées et qui permettraient de traiter des centaines de milliers de demandes de micro-crédits dans un temps court.

Si on persiste à appliquer aux micro-entrepreneurs les process habituels, beaucoup ne s'en relèveront pas.

Tout le paradoxe de cette situation, c'est qu'on parle de montants très faibles – si 200 000 micro-entrepreneurs venaient à demander 3 000 euros, cela représenterait un encours global de 0,6 milliard d'euros, une fraction infime du plan de 300 milliards de prêts garantis par l'Etat. Mais l'absence de ces financements aurait des conséquences sociales et économiques très lourdes dans les territoires, sur des populations déjà fragiles, dans cette « France invisible » et silencieuse des travailleurs indépendants qui est par construction faiblement représentée auprès des décideurs publics. Avant que la défaillance du système ne se transforme en injustice, il est encore tant pour les autorités d'agir. Mais il faut le faire tout de suite et très fort.

Riadh Alimi, fondateur et CEO de Finfrog, une fintech qui propose une offre de micro-crédit de courte durée 100 % sur mobile. Grégoire Leclercq est président de la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE).

(1) Enquête réalisée par la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME), publiée le vendredi 17 avril.

(2) Sondage réalisé par la Fédération nationale des auto-entrepreneurs (FNAE) entre le 13 et le 15 mars.

(3) Le fonds de cohésion sociale est un fonds géré par la Caisse des Dépôts dont la vocation est de garantir des prêts à des personnes physiques ou morales à des fins sociales, en accroissant les moyens de garantie du micro-crédit.

L'AUTEUR VOUS RECOMMANDE

Diagnostic

Non, la baisse du chômage ne vient pas du boom des autoentrepreneurs

Jade Grandin de l'Eprevier

Economie de guerre

Coronavirus: comment la France empêche faillites et licenciements... pour le moment

Jade Grandin de l'Eprevier

Solidarité

Coronavirus: les aides sociales automatiquement renouvelées en France

L'Opinion

VIDÉO RECOMMANDÉE